

CONVENTION DE PARTENARIAT
ANNÉES SCOLAIRES 2020-2021 2021-2022 2022-2023
entre
LA REGION ACADEMIQUE HAUTS-DE-FRANCE
et
LE ROTARY – DISTRICTS 1520 – 1670 – 1770

Entre les soussignés

L'ÉTAT

Représenté par

Madame Valérie CABUIL

Rectrice de la région académique Hauts-de-France

Rectrice de l'académie de Lille,

Chancelière des universités

144 rue de Bavay

BP 709

59033 LILLE cedex

Monsieur Raphaël MULLER

Recteur de l'académie d'Amiens

20 boulevard d'Alsace-Lorraine

80063 AMIENS cedex 9

ci-après dénommé « la région académique Hauts-de-France »

d'une part,

LE ROTARY DISTRICTS 1520

Représenté par

Madame Chantal THUILLIET

Gouverneur D 1520 2020-2021

28 enclos du Kent

62360 CONDETTE

Monsieur Fabrice DEBUREAU

Gouverneur D 1520 2021-2022

2 rue d'Albert

62760 SARTON

Madame Jocelyne WULLSCHLEGER

Gouverneur D 1520 2022-2023

15 rue de la Halloterie

59000 Lille

LE ROTARY DISTRICTS 1670

Représenté par

Monsieur Daniel CAPPELLE

Gouverneur D 1670 2020-2021

203 avenue Dampierre

59300 VALENCIENNES

Monsieur Bruno LEMERCIER

Gouverneur D 1670 2021-2022

9 rue de Faucoucourt - Lizy

02320 ANIZY LE GRAND

Monsieur Sitou GAYIBOR

Gouverneur D 1670 2022-2023

2 bis rue Jean-Baptiste Lebas

59830 BACHY

LE ROTARY DISTRICT 1770

Représenté par

Monsieur Gérard POIRIER

Gouverneur D 1770 2020-2021

43 rue de Melun

77930 PERTHES EN GATINAIS

Monsieur Pierre HAGEMAN

Gouverneur D 1770 2021-2022

70 rue du Bras Saint Arnoult

93460 GOURNAY SUR MARNE

Monsieur Didier REGNIER

Gouverneur D 1770 2022-2023

155 rue du Temple

75003 PARIS

ci-après dénommé « le Rotary »

d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit.

Sommaire

Préambule	3
Article 1 Axes de collaboration	3
1. Prévention de l'illettrisme	3
2. Promotion des sciences et technologies.....	3
3. Information sur les métiers et les professions.....	3
4. Projets pédagogiques.....	4
5. Participation à des actions diverses facilitant l'insertion professionnelle.....	4
6. Concours pédagogiques.....	4
7. Échanges internationaux d'élèves.....	4
8. Protection de l'enfance et de la jeunesse.....	5
Article 2 Dispositif de suivi	5
1. Comité de pilotage.....	5
Pour la région académique Hauts-de-France :	5
Pour le Rotary :	5
2. Comité technique.....	5
Article 3 Communication	6
Article 4 Déclinaison à l'échelle des établissements	6
Article 5 Gratuité	6
Article 6 Durée	6
1. Date d'effet	6
2. Renouvellement	6
Article 7 Modification	7
Article 8 Résiliation	7
Article 9 Règlement des litiges	7
Annexe 1 : Districts du Rotary concernés par la convention	9
Annexe 2 : Le Rotary en quelques mots	11
Annexe 3 : Rôles des différents acteurs de l'Education nationale	13
Annexe 4 : Modèle de bilan	15

Préambule

La région académique Hauts-de-France souhaite renforcer sa coopération avec le monde économique, notamment dans les domaines de la formation professionnelle, de l'enseignement primaire et secondaire et supérieur, de l'enseignement professionnel et technologique, de l'apprentissage, de l'orientation et de l'insertion professionnelle.

Cette coopération concerne également la promotion des sciences et technologies, la prévention de l'illettrisme, la construction des quatre parcours (le Parcours Avenir et l'accompagnement à l'orientation, le Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle, le Parcours Citoyen, le Parcours Santé), et la formation des personnels.

Les Rotary Districts 1520, 1670 et 1770 œuvrent dans le monde selon 6 axes stratégiques : la paix et la prévention/résolution des conflits, la prévention et le traitement des maladies, l'eau et l'assainissement, la santé de la mère et de l'enfant, l'alphabétisation et l'éducation de base, le développement économique et local. Ils couvrent les vingt-quatre bassins d'éducation des académies d'Amiens et de Lille, et ont pour objectif premier de mobiliser leur expertise et leurs réseaux pour servir l'intérêt général. Dans un cadre géographique déterminé, leur organisation en clubs locaux leur permet d'agir comme une union de professionnels (cadres, entrepreneurs, artisans, professions libérales, fonction publique...) mettant leurs connaissances et compétences au service de toute forme d'action susceptible de concourir au développement économique et social de sa communauté environnante, et au bien-être de chaque individu.

Dans ce contexte, les parties souhaitent cibler des territoires prioritaires (réseaux d'éducation prioritaire, cités éducatives, zones rurales...), afin d'y favoriser la formation des jeunes, de participer au développement de la confiance en leurs aptitudes propres, de contribuer à la connaissance des métiers et des compétences attendues, et de contribuer à faciliter ainsi leur insertion professionnelle.

Toute action nécessitera l'accord du chef d'établissement et sera mise en œuvre en concertation avec les équipes pédagogiques.

Article 1 Axes de collaboration

1. Prévention de l'illettrisme

En 1986, le Rotary International a fait de l'alphabétisation et de la lutte contre l'illettrisme des priorités, parce qu'il les considère comme des conditions essentielles à l'épanouissement humain et à la paix dans le monde. Les clubs Rotary des Districts pourront mandater leurs membres et des volontaires pour accompagner des projets en faveur d'une meilleure maîtrise de la langue française

2. Promotion des sciences et technologies

L'objectif premier de la scolarité obligatoire est l'acquisition des connaissances et des compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture par tous les élèves. À ce titre, l'apprentissage des mathématiques, des sciences et de la technologie est pleinement concerné. Ces disciplines permettent aux élèves d'agir et de choisir dans la vie quotidienne, de penser, de conceptualiser et, plus généralement, de mieux comprendre le monde qui les entoure, une priorité partagée par la région académique Hauts-de-France.

Les Rotary Districts 1520, 1670 et 1770 pourront mandater leurs membres pour accompagner les projets de promotion des sciences et technologies mis en œuvre dans les établissements.

Des actions spécifiques pourront être organisées entre les académies d'Amiens et de Lille et les Rotary Districts 1520, 1670 et 1770 dans le cadre des différentes actions internationales, nationales ou régionales que la région académique Hauts-de-France soutient et encourage.

3. Information sur les métiers et les professions

Conformément à leur vocation, les clubs Rotary Districts 1520, 1670 et 1770 pourront mandater leurs membres pour qu'ils interviennent bénévolement auprès d'élèves pour témoigner de leur expérience professionnelle, comme par exemple dans le cadre du parcours avenir.

Dans le cadre des heures d'accompagnement à l'orientation, ces professionnels-ressources pourront accéder aux classes, après autorisation du chef d'établissement et concertation avec les équipes éducatives référentes, pour présenter leurs métiers et professions accessibles à l'issue des études de l'enseignement supérieur.

Des actions spécifiques d'information sur les métiers et les professions à destination des personnels de l'Éducation nationale (chefs d'établissement, enseignants et psychologues de l'Éducation nationale) pourront être organisées entre les académies d'Amiens et de Lille et les Rotary clubs des Districts 1520, 1670 et 1770 dès lors que cela peut contribuer à faciliter ensuite les choix d'orientation des élèves.

4. Projets pédagogiques

Les clubs Rotary pourront mandater leurs membres pour qu'ils :

- parrainent des projets pédagogiques, tels que des projets de « mini-entreprise », et apportent leur expertise aux élèves
- aident à une construction de projets rendant les élèves acteurs de leur parcours. Les projets devraient, entre autres, favoriser le développement de la communication orale, et du travail en équipe.

Par exemple, les aides suivantes peuvent être proposées :

- Dans le cadre du Parcours Avenir et de l'accompagnement à l'orientation, aide à la découverte et à la compréhension des mondes économique et professionnel par des rencontres, aide au développement de compétences favorisant la réussite d'un projet d'orientation (sens de l'engagement et de l'initiative)
- Dans le cadre du Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle, organisation de rencontres culturelles, aide au développement de la sensibilité, de la curiosité culturelle
- Dans le cadre du Parcours Santé, accompagnement sur l'éducation à la santé, et la prévention de conduites addictives
- Dans le cadre du Parcours Citoyen, contribution à la lutte contre toute forme de discrimination, contribution à l'éducation à l'environnement et au développement durable, à l'éducation aux médias et aux réseaux sociaux...

5. Participation à des actions diverses facilitant l'insertion professionnelle

À l'initiative des académies d'Amiens et de Lille ou sur demande spécifique des établissements du second degré, les Districts 1520, 1670 et 1770 solliciteront leurs clubs locaux concernés pour proposer l'aide de leurs membres, dans la limite des possibilités d'investissement bénévole de ces derniers. Ces actions peuvent tout autant être à l'initiative des Clubs Rotary.

Les actions visées pourront être diverses :

- Participation à des jurys, à des comités d'experts, à des groupes de réflexion
- Aide à une insertion personnalisée ou accueil en stage pour les élèves dès lors qu'ils pourront bénéficier des compétences et du potentiel relationnel des membres des clubs des Rotary Districts 1520, 1670 et 1770
- Aide à la rédaction de CV et simulation d'entretiens d'embauche
- Création et parrainage d'un club « Interact » (le Rotary des 14-18 ans) et « Rotaract » (le Rotary des 18-30 ans)

6. Concours pédagogiques

Les différents prix et concours pédagogiques (concours du travail manuel, concours d'expression orale, concours des jeunes talents de la musique, concours des métiers de bouche, prix de l'Éthique professionnelle) initiés au niveau local, régional ou national ont pour objectif de valoriser les projets développés par les élèves et étudiants pendant leur cursus scolaire.

Après examen par les services académiques et sous réserve que ceux-ci établissent l'existence d'un lien explicite entre les concours proposés et les programmes d'enseignement et la formation des élèves, ces concours seront relayés par les services académiques auprès des établissements du second degré concernés.

Les services académiques apporteront également leur soutien pour faire connaître aux élèves les différentes aides proposées par le Rotary et les conditions pour pouvoir y prétendre, ainsi que les stages organisés par le Rotary, notamment les stages de formation au leadership (RYLA)...

7. Échanges internationaux d'élèves

Le premier des six axes stratégiques du Rotary International est la formation, l'éducation et les activités pour la paix, la prévention et la résolution des conflits. Depuis de nombreuses années, le Rotary encourage les clubs à pratiquer les échanges culturels de jeunes.

Cette convention permet de favoriser l'accueil des élèves étrangers dans les établissements des académies et la continuité des parcours scolaires des élèves bénéficiant de ces dispositifs en relation avec les Délégations Académiques aux Relations Européennes, Internationales et à la Coopération (DAREIC) des académies d'Amiens et de Lille.

Membres de ce réseau international, les Rotary Districts 1520, 1670 et 1770 proposent dans la limite de leurs possibilités, par le canal du Centre Rotarien de la Jeunesse, de faciliter l'accès à l'ensemble du programme d'échanges du Rotary (échanges scolaires d'un an, échanges familiaux d'été, échanges nouvelles générations et autres) avec des clubs internationaux, à l'initiative des académies d'Amiens et de Lille ou sur demande spécifique des établissements du second degré dépendant de ces académies.

Par exemple, les académies peuvent :

- appuyer ces échanges culturels en informant les responsables d'établissements des possibilités qu'offre le Rotary (envoi dans un pays étranger d'un jeune scolarisé, en contrepartie de la scolarisation d'un jeune venant d'un autre pays),
- s'assurer de la re-scolarisation du jeune à son retour pour la poursuite de ses études, en lien avec le Rotary.

Les aspects plus spécifiques que revêtent les échanges scolaires d'un an ou d'échanges familiaux d'été devront faire l'objet d'un cahier des charges qui sera établi avec les établissements scolaires concernés.

8. Protection de l'enfance et de la jeunesse

L'objectif visé est la prévention et la lutte contre toute forme d'addiction (drogue, alcool, tabac...) et de risques personnels (violence, racket, harcèlement...).

Cette action se réalise en concertation avec les enseignants, les associations agréées, les parents, les différentes administrations (services de police, de gendarmerie...), les membres des Rotary clubs, leurs partenaires... présents sur un secteur géographique déterminé par les Rotary clubs qui souhaitent que leurs membres s'investissent dans cette action de protection de l'enfance et de la jeunesse.

Article 2 Dispositif de suivi

1. Comité de pilotage

La mise en œuvre, le suivi, l'animation de la convention académique sont confiés par les signataires de la présente à un comité de pilotage mixte. Celui-ci définit notamment le programme des actions régionales dont il précise l'objectif, le contenu, les moyens mis en œuvre, le calendrier de réalisation, les modalités de suivi.

Le comité de pilotage se réunit une fois par an. Il élabore un bilan des actions déjà conduites, des difficultés rencontrées et établit le plan d'actions de l'année à venir.

Le comité de pilotage est composé de représentants désignés par les parties signataires.

Pour la région académique Hauts-de-France :

- ✚ Le Délégué de Région Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue (DRAFPIC), ou son /sa représentant(e)
- ✚ Les Inspecteurs d'Académie - Directeurs Académiques des Services de l'Éducation Nationale (IA-DASEN) des académies d'Amiens et de Lille, ou leur représentant(e)
- ✚ Un Inspecteur de l'Éducation Nationale (IEN) du premier degré, un IEN-Enseignement Technique, un Inspecteur d'Académie-Inspecteur Pédagogique Régional (IA-IPR) des académies d'Amiens et de Lille
- ✚ La Déléguée de Région Académique à l'Information et l'Orientation (DRAIO), ou son/sa représentant(e),
- ✚ Les Délégué(e)s Académiques aux Relations Européennes, Internationales et à la Coopération (DAREIC) des académies d'Amiens et de Lille, ou leur représentant(e)
- ✚ Les Délégué(e)s Académiques à l'Action Culturelle (DAAC) des académies d'Amiens et de Lille, ou leur représentant(e)
- ✚ Les directeurs des GIP académiques des académies d'Amiens et de Lille, ou leur représentant(e)

Pour le Rotary :

- ✚ Le/ la Délégué(e) de chaque District – 1520, 1670 et 1770
- ✚ Le Gouverneur ou son/sa représentant(e) de chaque District – 1520, 1670 et 1770
- ✚ Le Gouverneur élu de chaque District – 1520, 1670 et 1770 ou son/sa représentant(e)

2. Comité technique

Le comité technique se réunit au moins une fois par an pour faire un point intermédiaire sur les actions en cours.

Il est composé des représentants désignés par les parties signataires.

Article 3 Communication

Les partenaires conviennent de conduire des actions de communication conjointes pour valoriser les actions organisées dans le cadre de cette convention et permettre une meilleure lisibilité des relations entre le Rotary et la région académique Hauts-de-France.

Les Comités Locaux École Entreprise (CLEE), les animateurs CLEE et les Conseillers Entreprise pour l'École sont facilitateurs des actions.

La présente convention sera diffusée dans chacune des écoles des académies de la région académique Hauts-de-France par les inspecteurs de circonscription et dans chacun des établissements du second degré des académies d'Amiens et de Lille par les animateurs CLEE, et dans chacun des Districts.

Le Rotary renverra à la Délégation de Région Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue (DRAFPIC) un bilan établi en concertation avec les écoles et les établissements du second degré partenaires (trame du bilan en annexe).

Chaque partenaire s'engage à respecter scrupuleusement la charte graphique de l'autre partie sur l'ensemble des moyens de communication. Chaque partenaire sera consulté avant toute diffusion de documentation, afin notamment de vérifier le respect de la charte graphique et pourra s'opposer à la reproduction de son logo sur un ou plusieurs supports sans avoir à le justifier.

Les parties reconnaissent que la remise des caractéristiques de leur logo respectif ne confère aucun droit de propriété sur le logo lui-même et sur tout élément d'identification du partenaire.

Par ailleurs, chaque partenaire s'interdit de porter atteinte à la réputation et à l'image de l'autre partenaire.

Les différents supports concernant les actions communes conçus par le Rotary devront avoir été préalablement approuvés par les services communication des rectorats des académies d'Amiens et de Lille.

Article 4 Déclinaison à l'échelle des établissements

Toute action menée dans le cadre d'un partenariat entre :

- un ou plusieurs établissements scolaires du premier degré, à l'initiative de l'IA-DASEN concerné
 - un ou plusieurs établissements scolaires du second degré, à l'initiative des chefs d'établissement
- et un Rotary club des Districts 1520, 1670 et 1770

devra faire l'objet d'une convention spécifique en définissant les modalités.

Cette convention ne remet pas en cause les conventions antérieures ou futures, voire les règlements de fonctionnement, conclues entre les clubs et un établissement.

Article 5 Gratuité

Compte tenu des objectifs du Rotary rappelés en préambule et du caractère bénévole de l'implication de ses membres, l'ensemble du partenariat visé par la convention est mis en œuvre à titre gratuit et dans le respect du principe de neutralité commerciale qui s'applique au service public de l'éducation.

Article 6 Durée

1. Date d'effet

La présente convention prend effet à la date de la signature par les parties.

Elle est conclue pour une durée de trois années scolaires et ne peut être renouvelée par tacite reconduction, et ses dispositions demeurent applicables à titre provisoire durant la période de négociation en vue de son renouvellement.

2. Renouvellement

Six mois avant sa date d'expiration, le renouvellement devra faire l'objet d'une demande écrite adressée par le Rotary à la région académique Hauts-de-France.

Article 7 Modification

Pendant sa période de validité, la convention pourra être modifiée par voie d'avenant sous réserve d'accord des parties. A défaut d'accord entre elles, la convention pourra être résiliée selon les modalités prévues par l'article 8.

Article 8 Résiliation

Chacun des partenaires pourra demander la résiliation de la présente convention par lettre recommandée avec accusé de réception, sous réserve du respect d'un préavis de deux mois. Cette résiliation ne donne lieu au versement d'aucune indemnité.

Dans le cas d'une résiliation à l'initiative du Rotary, celui-ci s'engage à mener à leur terme les actions déterminées pour l'année scolaire en cours pour ne pas pénaliser les élèves et les étudiants.

La convention pourra être résiliée à tout moment sans indemnités par la région académique Hauts-de-France pour des motifs d'intérêt général.

Article 9 Règlement des litiges

Les parties se tiennent mutuellement informées des difficultés qui pourraient naître de l'exécution de la présente convention et s'efforcent de trouver un règlement à l'amiable aux éventuels litiges auxquels elle pourrait donner lieu.

En cas de non respect des termes de la convention par l'une des parties, ou de difficultés persistantes dans son exécution, et à défaut de règlement à l'amiable, l'autre partie pourra mettre en demeure par lettre recommandée avec avis de réception la partie défaillante de se conformer aux stipulations de la présente convention dans un délai de deux mois, à défaut de quoi elle pourra résilier la convention de plein droit, sans indemnités.

Fait à LILLE, le 1^{er} octobre 2020

Madame Valérie CABUIL

Rectrice de la région académique Hauts-de-France,
Rectrice de l'académie de Lille,
Chancelière des universités



Monsieur Raphaël MULLER

Recteur de l'académie d'Amiens



LE ROTARY DISTRICTS 1520
Représenté par
Madame Chantal THULLIET
Gouverneur D 1520 2020-2021



LE ROTARY DISTRICTS 1670
Représenté par
Monsieur Daniel CAPPELLE
Gouverneur D 1670 2020-2021

Daniel
CAPPELLE
Gouverneur
ur D1670

Signature numérique de
Daniel CAPPELLE Gouverneur
D1670
DN : cn=Daniel CAPPELLE
Gouverneur D1670, o=D1670
Rotary International,
ou=Gouverneur,
email=daniel.cappelle@wana
do.fr, c=FR
Date : 2021.02.06 08:43:51
+01'00'

LE ROTARY DISTRICT 1770
Représenté par
Monsieur Gérard POIRIER
Gouverneur D 1770 2020-2021



Monsieur Fabrice DEBUREAU
Gouverneur D 1520 2021-2022

FABRICE DEBUREAU

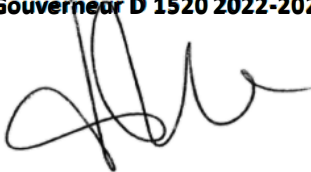

Monsieur Bruno LEMERCIER
Gouverneur D 1670 2021-2022

Bruno LEMERCIER


Monsieur Pierre HAGEMAN
Gouverneur D 1770 2021-2022



Madame Jocelyne WULLSCHLEGER
Gouverneur D 1520 2022-2023



Monsieur Sitou GAYIBOR
Gouverneur D 1670 2022-2023

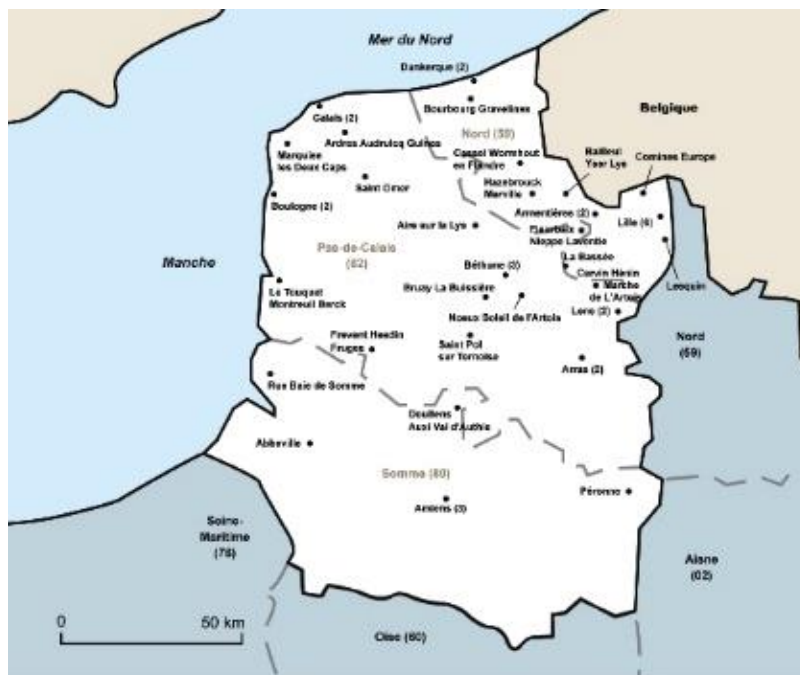
Sitou GAYIBOR


Monsieur Didier REGNIER
Gouverneur D 1770 2022-2023

Regnier Didier


Annexe 1 : les districts du Rotary concernés par la convention

District 1520



District 1670



District 1770



Annexe 2 : le Rotary en quelques mots



Le ROTARY INTERNATIONAL en quelques mots

Créé le **23 février 1905** à Chicago à l'instar de l'Avocat **Paul HARRIS** avec 3 amis (un tailleur, un négociant en charbon et un ingénieur des Mines) qui se réunissent par rotation dans leurs bureaux, d'où le nom **ROTARY** (traduction de rotation, tournant).



Le sceau rotarien est symbolisé par une roue d'engrenage avec 24 dents, 6 axes et un clavetage (transmission de l'énergie). Les rotariens sont présents et en action 24 heures sur 24, sur les 6 continents.

Le Rotary est aujourd'hui un réseau mondial de **1,2 million de professionnels solidaires** qui voient un monde où les gens se rassemblent et passent à l'action pour apporter un changement durable dans le monde, dans leur communauté et en eux-mêmes, avec pour devise : **"SERVIR D'ABORD"**

Les membres s'appuient sur des **VALEURS** résumées dans le **Critère des 4 Questions** :

1. **Est-ce conforme à la vérité ?**
2. **Est-ce loyal de part et d'autre ?**
3. **Est-ce susceptible de stimuler la bonne volonté réciproque et de créer de meilleures relations amicales ?**
4. **Est-ce bénéfique à tous les intéressés ?**

Le Rotary s'est donné **6 Axes stratégiques** : • Promouvoir la paix • Combattre les maladies • Fournir un accès à une eau salubre • Sauver des mères et des enfants • Soutenir l'éducation • Développer les économies locales



Les actions relatives à ces causes peuvent prétendre à un financement de la **Fondation Rotary**, créée en 1917, sous la forme de subventions mondiales.

Classée au 3^{ème} rang des 10 fondations reconnues d'utilité publique qui ont changé le monde, la Fondation Rotary a reçu, pour la onzième année consécutive, la plus haute note, soit **quatre étoiles**, de Charity Navigator, organisme indépendant d'évaluation des organisations à but non lucratif aux États-Unis.



Depuis 1985, la Fondation du Rotary joue un rôle majeur dans l'éradication de la poliomyélite (1 000 cas/jour en 1985, en 2019, seuls le Pakistan et l'Afghanistan sont encore touchés, le Nigéria n'a aucun cas depuis 3 ans).

20/1/20 : Les Fondations Rotary et Bill GATES se sont engagées pour consacrer 450 millions de dollars pour l'action

La Fondation Rotary abonde aux actions menées et financées par les clubs avec un effet de levier de 3,4 : 1 000 € de don du club permet au final de financer un projet de 3 400 €.

NOTRE CONTRIBUTION MONDIALE



La conférence de Londres en 1942 réunissait les Rotary clubs de 21 pays sur l'éducation, les sciences et la culture avec de nombreux ministres de l'Education et des observateurs du monde entier, joua un rôle important dans la création de l'UNESCO en 1945.

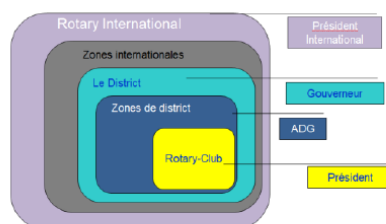


1945, le Rotary est l'une des 42 organisations mondiales associées à la création de l'ONU, 45 rotariens participent à la rédaction de La Charte des Nations Unies. Avec 3 membres, le Rotary détient le statut consultatif le plus élevé offert à une ONG par le Conseil économique et social des Nations Unies.



8 mars 2017 à Bruxelles, des Responsables de l'UE, 240 rotariens et des Chefs d'entreprise ont étudié les possibilités de coopération (entreprises et organisations de la société civile) pour atteindre les Objectifs pour le développement durable des Nations unies et de bâtir des sociétés plus pacifiques et plus stables.

NOTRE ORGANISATION



LE ROTARY EN France

2019 : c'est **dix-huit Districts** qui regroupent **1 078 clubs** pour **30 311 membres**.

- **Le District 1520** : 48 clubs pour 1 381 membres répartis sur le nord-ouest du Nord, le Pas de Calais et la Somme.
- **Le District 1670** : 49 clubs pour 1 272 membres, nord-est du Nord (Est autoroute A1), l'Aisne et les Ardennes.
- **Le District 1770** : 67 clubs et 1 462 membres couronne nord-est de la région parisienne dont l'Oise (11 clubs)

QUELQUES ACTIONS en France



Jetons Cancer
Rotary

Depuis 2015, les RC, clubs Interact et Rotaract propose début février d'échanger un jeton de caddie contre 1 €. Les fonds récoltés financent des équipements de recherche (150 €/an)



ESPOIR en tête

Depuis 2005, de grands producteurs de films (Walt Disney) offrent en avant-première leur film. 450 cinémas, plus de 100 000 spectateurs ont permis en 14 ans de financer 73 projets pour 13 millions d'euros destinés à la recherche sur les maladies du cerveau (Alzheimer, Parkinson...)



La diétée nationale du Rotary

1 000 clubs français (+ 30.000 membres) ont décidé de se mobiliser pour lancer une grande opération nationale annuelle de **lutte contre l'illettrisme**. Trois niveaux pour tout public (8-93 ans !)



mon sang pour les autres
Rotary Club de France - Fédération Française des Clubs de Sang

1998 Toulouse, lancement de Mon Sang Pour Les Autres, plus grande collecte de sang d'Europe. Avec l'Etablissement Français du Sang, 120 villes, plus de 400.000 donneurs ont été accueillis

NOS PROGRAMMES JEUNESSE (quelques exemples) :



Pour les 15-19 ans : Echanges longs (10 mois), accueil dans des familles et scolarisation. En contrepartie de l'accueil d'un jeune étranger (9 000/an). Echanges courts, quelques jours à 3 mois (hors période scolaire).



RYLA

Rotary Youth Leadership Awards : Programme de formation de 3 à 10 jours destiné aux jeunes (14-30 ans), portant sur le leadership, les compétences professionnelles et l'épanouissement personnel. Financé par les clubs, met l'accent sur l'importance du service, de l'éthique et de la paix.



INTERACT

Créé en 1963, l'**Interact** est un club pour adolescents (12-18 ans) → acquérir de nouvelles compétences en découvrant l'importance du service à la collectivité : 20 372 clubs et 468 550 membres dans 159 pays.



ROTARACT CLUB

Créé en 1968, le **Rotaract** réunit des jeunes (étudiants et/ou jeunes professionnels, 18-30 ans) pour échanger des idées avec les décideurs locaux, développer leurs compétences professionnelles et leur leadership, et monter des actions : 10 904 clubs et 250 790 membres dans 184 pays.



Les Echanges nouvelles générations

Ils ont pour but une **mission humanitaire, un stage professionnel ou universitaire**, Il doit comporter un volet "**service**" en participant aux actions du RC d'accueil. D'une durée de quelques semaines à 3 mois. Etudiants ou jeunes professionnels (18-30 ans).



Les Bourses

Parrainé par les RC et financées par la Fondation Rotary, sont ouvertes à tous, à l'exception des membres du Rotary et de leurs familles : Obtenir un Master ou Certificat professionnel en paix et résolution des conflits dans nos 6 universités partenaires : 7,5 M\$/an, 350 000 bourses attribuées.

NOS CONCOURS "JEUNESSE" dans nos Districts :



Le Concours d'Expression Orale, depuis 1982, permet à 1 000 lycéens (1^{ère} et Terminale) de s'exprimer devant un jury de professionnels : 2 sujets (libre et imposé), de 3 à 5 mn, 1/4 local (50 RC), demi et finale.



Jeunes Talents et Espoirs de la Musique
Bois et cuivre

Depuis 1996, concours interdistricts : plus de 140 jeunes musiciens (7-22 ans), 6 centres de sélection et une finale présidée par un grand Chef d'orchestre français ou étranger.



CONCOURS DES METIERS DE BOUCHE

Depuis 2000, il oppose des lycées hôteliers français et étrangers sur 4 métiers (cuisine, pain, dessert et service) devant un jury de Chefs : 1^{er} Prix, un stage dans un restaurant étoilé.



Le Concours national de la promotion de l'éthique professionnelle
CONCOURS DES GRANDES ECOLES

Le **Concours national de la promotion de l'éthique professionnelle** (Bac+3 à Doctorant, grandes Ecoles ou Universités) propose un essai libre individuel et/ou collectif : finale à l'UNESCO.



Le Concours du Travail Manuel

Le **Concours du Travail Manuel** (club-District) : plusieurs métiers (Bois, pierre, tissu, coiffure...) sur un thème imposé, en live. L'évaluation porte sur la conception, la réalisation et la présentation orale.

Les clubs **Rotary**, **Rotaract** et **Interact** organisent de nombreuses actions locales à caractère humanitaire et/ou culturel : Soutien à la lecture (CP et CE1), Concours de poésie et de dessin (CP à CM2), "Vois, vis et construis ton Parcours Avenir", découverte de la musique et des arts...

Annexe 3 : rôles des différents intervenants de l'Éducation nationale

Les Campus des Métiers et des Qualifications (CMQ)

Les Campus des Métiers et des Qualifications regroupent des établissements d'enseignement secondaire et d'enseignement supérieur, de formation initiale ou continue. Ils sont construits autour d'un secteur d'activité d'excellence correspondant à un enjeu économique national ou régional soutenu par la collectivité et les entreprises.

Le Clubster école-entreprise ou réseau des Comités Locaux École Entreprise

Une convention de partenariat

19 partenaires économiques et les académies d'Amiens et Lille ont signé en juillet 2018 une convention de partenariat déclinant 4 axes de coopération :

- ✚ Contribuer au rapprochement des mondes éducatif et économique ;
- ✚ Participer conjointement à l'information sur les entreprises, les métiers, les filières et leurs potentialités de recrutement ;
- ✚ Favoriser la sensibilisation à l'entrepreneuriat pour créer les conditions de développement de l'esprit d'entreprendre ;
- ✚ Valoriser l'alternance.

Un réseau de Comités Locaux École-Entreprise (CLEE)

Ce réseau est co-animé dans chaque bassin par un animateur CLEE et par un pilote issu du monde économique.

Des actions partagées

La semaine école-entreprise, la semaine de l'industrie...

Le Conseiller Entreprise pour l'École (CEE)

Les Conseillers Entreprises pour l'École sont des professionnels (employeurs, salariés ou artisans) proposés en qualité d'expert par leur organisation professionnelle et désignés par le recteur d'académie. Leurs missions :

- ✚ Conseiller les équipes éducatives, les corps d'inspection, les délégués des recteurs ;
- ✚ Intervenir aussi bien dans les formations professionnelles et technologiques initiales que dans le cadre de la formation continue ;
- ✚ Participer aux jurys d'examens des diplômes professionnels et, au niveau national, aux commissions professionnelles consultatives.

L'animateur CLEE

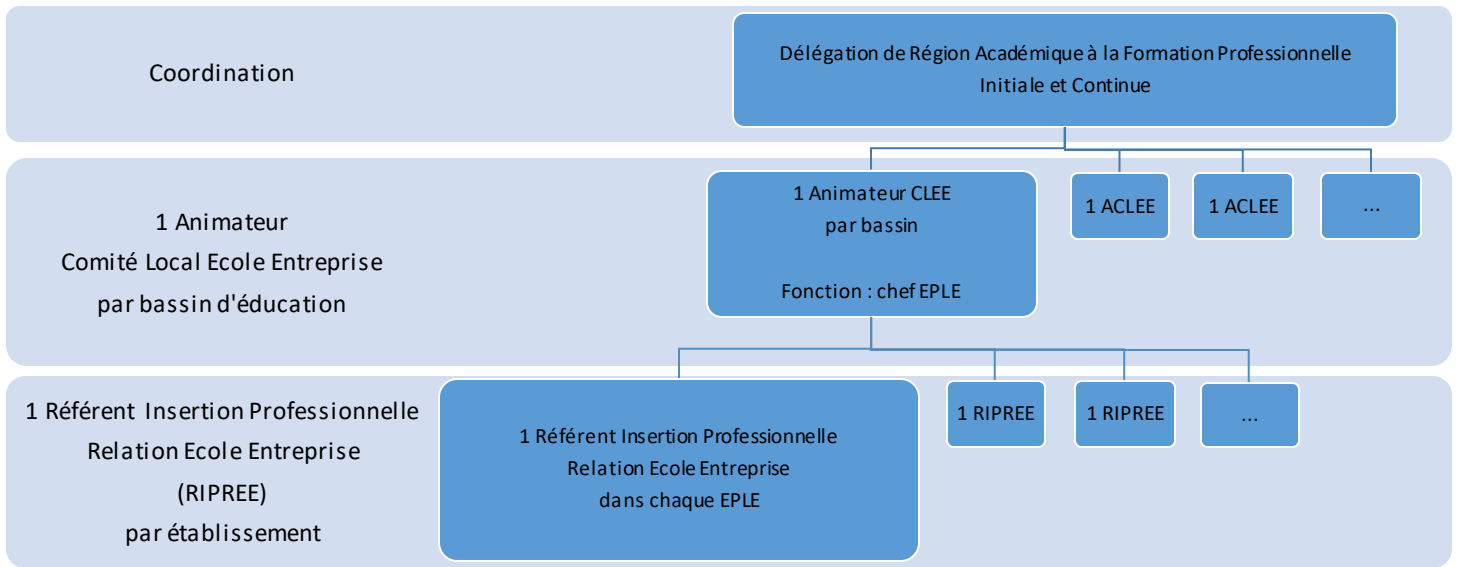
Dans chaque bassin d'éducation, il existe un animateur CLEE. Ses missions, en lien avec

- Le Délégué de Région Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue (DRAFPIC) ;
- Le coordonnateur du bassin ;
- Le pilote mandaté par les partenaires économiques dans le cadre de la co-animation du CLEE du bassin :
 - ✚ Impulser, animer, coordonner, promouvoir et mutualiser les actions école-entreprise au sein du CLEE du bassin ;
 - ✚ Faciliter les actions visant à impliquer les entreprises dans l'information à l'orientation au collège et au lycée ;
 - ✚ Contribuer, dans le cadre du projet IDEE 3 « Innovons, Développons l'Esprit d'Entreprendre » à la mise en place d'actions visant le développement de l'esprit d'entreprendre, et relayer auprès des établissements les informations relatives aux dispositifs existants en relation avec le chargé de mission local IDEE.

Le Référent Insertion Professionnelle – Relation École Entreprise (RIPREE)

Dans chaque établissement de l'académie de Lille, il existe un Référent Insertion Professionnelle – Relation École Entreprise. Ses missions au sein de son établissement :

- ✚ Contribuer au déploiement des relations école-entreprise ;
- ✚ Contribuer au développement de l'esprit d'entreprendre ;
- ✚ Faciliter l'organisation et le suivi des stages/PFMP ;
- ✚ Favoriser la connaissance des métiers ;
- ✚ Évaluer l'impact des projets.



Annexe 4 : modèle de bilan



**Convention de partenariat 2020-2023
entre
la région académique Hauts-de-France
et le Rotary – Districts 1520, 1670 et 1770**

Bilan de l'année ----